

portant nomination du Secrétaire et des
Secrétaires Administratifs Adjoints du Comité
Central du Parti de la Révolution Populaire
du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'Ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du cabinet du Président de la République et la structure des Ministères notamment son article 15 ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 28 Février 1989 ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 1er Février 1989 ;

SECRET

Article 1er. - Les Comrades dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

Secrétaire Administratif du Comité Central

Comrade Bernabé Zinsou DASSIGLI

Premier Secrétaire Administratif Adjoint du Comité Central

Comrade Victorin DOSSOU-SOIGNON

Deuxième Secrétaire Administratif Adjoint du Comité Central

Comrade Bienvenu ADEOSSI FACIA.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 13 MARS 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances

Didier DASSI.-

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MF 6 Autres Ministères 15
DE-DCF-DSDV-DTCP-DI IO DGPE/MTAS BCP-DPE-DLC-INSAE 4 DCCT-GCONB 2 BN-DAN IGE et
ses Sections 13 ONEPI 1 JORPB 1 CEAP 6.